

PROGRAMME

Le bornage : forces et faiblesses

REF : DFO-018

Le bornage permet de fixer la limite de propriété entre des propriétés privées ou relevant du domaine privé d'une personne publique. La procédure peut être amiable ou judiciaire. La jurisprudence est nourrie depuis deux siècles. Les règles de l'art dictées par l'Ordre des géomètres-experts reprennent les caractéristiques légales et jurisprudentielles afin de concilier pragmatisme et sécurité juridique.

Le bornage permet de garantir la propriété, c'est sa force.

Le bornage amiable est dépendant des règles du contradictoire, de la bonne volonté des parties, de leur bonne foi, du porter à connaissance des antériorités, ce sont notamment ses faiblesses.

Les textes :

- Art. L. 646 du Code civil
- Art. L. 115-4 et 5 du Code de l'urbanisme
- Art. L. 132-1 du Code forestier
- Art. L. 161-13 du Code rural
- Art. L. 215-2 du Code de l'environnement
- Loi du 7 mai 1946 instituant l'Ordre des géomètres-experts

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/pWwh>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Etre capable de distinguer les différentes procédures de délimitation de la propriété privée et/ou du domaine privé et de comprendre pourquoi, comment, et quand fixer les limites des biens fonciers.

Contenu de la formation

- • Les caractéristiques légales
- • Les caractéristiques jurisprudentielles
- • Le cas général
 - o La recevabilité
 - o La capacité à agir
 - o Les procédures
 - o Le procès-verbal de bornage
 - o L'opposabilité
 - o Le portail GEOFONCIER
- • Les cas particuliers
 - o La reconnaissance de limite
 - o Les limites naturelles
 - o L'intervention sur bornage existant

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



Profils des apprenants

- Juristes, avocats, géomètres-experts.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)